



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 19 mars 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
45	54

Date de convocation

13 mars 2025

Habitat – Avenant 1 à la convention de l'Opération de Revitalisation de Territoire et Convention cadre Petite Ville de Demain

N° de la délibération 2025-147

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 19 mars 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDELGRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Gilbert LA RUSSA, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Michel GAY), M. Michel GOUNON (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Xavier AUBERT, M. Pascal BALAY, M. David BONNET, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Muriel FAURE, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Gérard ROBERTON, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Les communes de Saint Donat et Tournon ont signé chacune une convention Petite Ville de Demain le 7 janvier 2022. La suite de ce dispositif prend la forme d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Sur ARCHE Agglo, 3 communes sont d'ores et déjà couvertes par une ORT : Tournon-sur-Rhône, Tain l'Hermitage et Saint Félicien.

Il est prévu qu'une convention cadre PVD soit signée ainsi qu'un avenant à l'ORT afin d'intégrer Saint Donat à l'ORT.

Il paraît utile de profiter de l'avenant à la convention ORT pour mettre à jour le plan d'actions sur l'ensemble des communes, y compris Tain-l'Hermitage et Saint-Félicien.

La convention cadre PVD portera jusqu'à la fin du dispositif soit mars 2026 ;

Grace à l'avenant, l'ORT est prolongée de 5 ans pour correspondre aux nouveaux dispositifs de rénovation de l'Habitat : OPAH 2025-2030 et PACTE ;

L'opération de Revitalisation du Territoire est construite autour de 5 axes avec leurs actions phares respectives :

- ✓ AXE 1 – HABITAT (OPAH-RU, aides à la rénovation)
- ✓ AXE 2 – DEVELOPPEMENT COMMERCIAL EQUILIBRE (animation de la politique commerciale, aides aux commerces)
- ✓ AXE 3 – ACCESSIBILITE, MOBILITE, CONNEXION (mise en œuvre du schéma des mobilités, étude de stationnement)
- ✓ AXE 4 – FORME URBAINE, ESPACE PUBLIC, PATRIMOINE (écoquartier ITDT, restauration du Prieuré de St Donat)
- ✓ AXE 5 – ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES (médiathèque multisites)

Les référents de ces axes sont les responsables de ces politiques au sein de l'agglo. Dans un souci d'efficacité et de mutualisation des temps d'échanges une gouvernance commune entre Petite Ville de Demain et ORT est mise en place.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2020-585 du 16 décembre 2020 approuvant la Convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ;

Considérant le projet de convention cadre Petite Ville de Demain ;

Considérant l'avenant 1 à la convention de l'Opération de Revitalisation du Territoire ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 28 février 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention cadre Petite Ville de Demain ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant 1 à la convention de l'Opération de Revitalisation du Territoire
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les aides des partenaires

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 19 mars 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 20/03/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo